

Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date limite de dépôt : au plus tard le 28 octobre ceci afin que la procédure soit finalisée pour le **31 octobre** au plus tard.

Lieu de dépôt : Ce formulaire dûment complété (vos coordonnées + proposition du programme d'allègement) devra être envoyé par mail format PDF au secrétariat du bachelier (ba.psyel@ulb.be) ou des masters (ma.psyel@ulb.be) selon le cycle dans lequel vous êtes inscrit.e.

Par dérogation aux dispositions de l'article 100 du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, les étudiants peuvent choisir avant le 31 octobre d'alléger leur programme d'activités. Ce programme modifié est établi en concertation avec le jury et peut comprendre des activités spécifiques de remédiation.

L'étudiant est invité à accompagner sa demande de toutes pièces justificatives qu'il estimera pertinentes et utiles à l'examen de sa demande.

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

NOM :

PRÉNOM :

Faculté :

Programme pour lequel l'allègement est demandé :

Motifs de l'allègement :

- ☐ Motifs professionnels
- ☐ Motifs académiques (uniquement double inscription ou programme complémentaire)
- ☐ Motifs sociaux
- ☐ Motifs médicaux
- ☐ Etudiant à besoin spécifique (EBS)

Date :

Signature de l'étudiant

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes, fixées par l'Université :

- Le programme de chaque année doit comprendre minimum 16 crédits de cours, séminaires et travaux pratiques (à l'exception des AEES);
- La décision d'allègement est irrévocable;
- Toutes les activités d'apprentissage qui constituent les unités d'enseignement de votre programme, (cours magistral, exercices dirigés, travaux pratiques, séminaires, excursions, etc) doivent être suivies au cours d'une même année académique ;
- Toutes les contraintes spécifiques d'enseignement fixées par la Faculté doivent être respectées (prérequis, corequis, organisation de l'enseignement cette année [certaines unités d'enseignement ne sont organisées qu'une année sur deux], etc)
- Il relève de la responsabilité de l'étudiant de consulter l'horaire des unités d'enseignement, de façon à éviter l'inscription à des unités d'enseignement dont les horaires seraient incompatibles

A l'issue de l'année académique pour laquelle vous avez demandé l'allègement, vous serez délibéré(e).



PROGRAMME DE L'ANNÉE D'ÉTUDES 2025-2026 (UE QUE JE SOUHAITE **GARDER** DANS MON PAE)

Mnémonique	Intitulé	Nbre crédits
Total crédits		